

Combien de temps faut-il pour obtenir la décision du CPAS après ma demande ?

La loi prévoit que le CPAS doit rendre sa décision **dans les 30 jours calendrier** qui suivent la réception de la demande.

La décision vous sera notifiée dans les 8 jours de la prise de décision, soit :

- Par courrier recommandé
- Par recommandé électronique via la boîte aux lettres électronique eBox (pas encore effectif)
- Ou contre remise en main propre avec signature d'un accusé de réception